



## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 26 septembre 2011 à 20h00, Maison de Commune

Présidence : M. Jean-Marc Schlaeppi

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal N° 05/2011 relatif à l'attribution des compétences municipales à la Municipalité pour la législature 2011 - 2016
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

**D'accorder à la Municipalité d'Etoy, les autorisations suivantes pour la législature 2011-2016 :**

1. autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- par cas, charges comprises ;
2. autorisation générale de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi qu'à l'acquisition des participations dans les sociétés commerciales, jusqu'à concurrence de CHF 10'000.- ;
3. autorisation générale de plaider dans les cas de la gestion de la Municipalité ;
4. autorisation générale de pouvoir engager CHF 40'000.-, par cas, pour les dépenses imprévues et exceptionnelles ;
5. délégation de compétence pour la fixation des taxes et émoluments

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal  
du 26 septembre 2011.

Le Président

  
Jean-Marc Schlaeppi



La Secrétaire

  
Isabelle Vouillamoz